

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1231

26 avril 2016

### SOMMAIRE

Aerium Atlas Management S. à r.l. ....	59088	Procap CP S.A. ....	59046
Aircraft Solutions Lux III S.à r.l. ....	59085	Property III Holding S.à r.l. ....	59071
AMP Capital Investors (IDF II JPY N°2) S.à r.l. ....	59050	Quadrum Holdco S.C.A. ....	59078
AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l. ....	59072	Quadrum Topco S.A. ....	59082
AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l. ....	59047	Resource Partners Holdings II S.à r.l. ....	59042
Aviva Investors Luxembourg ....	59043	Sarment S.à r.l. ....	59072
Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. .....	59062	Sobialux S.A. ....	59044
Bel Air 4 International Investments S.à r.l. ...	59044	Social Gaming Luxembourg ....	59069
Bepe One Promotions S.à r.l. ....	59048	Starling Capital SCA ....	59050
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	59075	T-I Holdings S.à r.l. ....	59044
Food Delivery Holding 18 S.à r.l. ....	59088	TIMONE Multi-Asset - Single Manager ....	59045
ForgenZ ....	59074	Trade-Match.com S.à.r.l. ....	59044
Kinailux S.à r.l. ....	59055	Turba S.A. ....	59045
MD Mezzanine S.A., SICAR ....	59043	United Caps CP ....	59046
Peachtree General Partner ....	59071	Venn Co-Invest LP S.C.S. ....	59046
Pfizer Group Luxembourg Sàrl ....	59087	Versailles III ....	59047
Pfizer Group Luxembourg Sàrl ....	59088	Versailles III ....	59047
		Vidriera Holdings S.à r.l. ....	59046
		Vorotan Holding ....	59047
		Wyeth Ayerst Sàrl ....	59072

**Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 178.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

*Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. Les associés ont accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. Les associés ont décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie A, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS II S.À R.L.*

Signature

*Un Mandataire*

RESOURCE PARTNERS HOLDINGS III S.A R.L.

*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS III S.À R.L.*

Signature

*Un Mandataire*

RESOURCE PARTNERS HOLDINGS V S.A R.L.

*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS V S.À R.L.*

Signature

*Un Mandataire*

RESOURCE PARTNERS HOLDINGS IV S.A R.L.

*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS IV S.À R.L.*

Signature

*Un Mandataire*

RPAX ONE S.A.

*Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. Les associés ont accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de administrateur de catégorie B, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. Les associés ont décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de administrateur de catégorie B, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RPAX ONE S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016067578/67.

(160029674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067485/10.

(160029843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

*Extrait des décisions prises par voie de résolutions circulaires par le Conseil d'Administration de la Société le lundi 25 janvier 2016*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 25 janvier 2016, que:

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Emmanuel BABINET avec effet au 25 janvier 2016 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Le Conseil d'Administration se constitue donc comme suit au 25 janvier 2016:

- M. Mark CONNOLLY, Administrateur
- M. Jean François BOULIER, Administrateur et Président
- M. Benjamin STIRLING, Administrateur
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur
- Mme Alix VAN ORMELINGEN, Administrateur
- M. Mark FLAHERTY, Administrateur

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 11 septembre 2015, que:

- M. Emmanuel BABINET a démissionné de son mandat en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 12 septembre 2015;

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 25 janvier 2016, que:

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la société en remplacement de M. Emmanuel BABINET avec effet au 25 janvier 2016;

Les délégués à la gestion journalière de la société au 25 janvier 2016 sont:

- M. Mark PHILLIPS, délégué à la gestion journalière
- Mme Alix VAN ORMELINGEN, déléguée à la gestion journalière

- M. Mark FLAHERTY, délégué à la gestion journalière

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067210/32.

(160029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Bel Air 4 International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067216/10.

(160029762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Sobialux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.556.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2016*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2016:

Que l'Administrateur Unique a décidé de remplacer le dépositaire en nomment:

Avocat Monsieur PHONG Daniel, 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange

aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016068376/14.

(160030580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

*Extrait du Conseil de Gérance du 23 décembre 2015*

Le Conseil prend acte de la nomination de Deloitte Audit, No RCS 67.895, 560 rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise des comptes consolidés. Ce mandat est valable jusqu'au Conseil de Gérance statuant sur l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

S. Weber

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2016068393/14.

(160030484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

EXTRAIT

Suite à deux cessions de parts sociales dûment approuvée par les associés le 30 décembre 2015 et le 31 décembre 2015, le capital social fixé à 22.832,- € (vingt-deux mille huit cent trente-deux euros), représenté par 2.283.200 (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 € (un centime d'euro), se répartit désormais comme suit:

World Wide Trade Match S.à r.l. . . . . 1.507.100

## PATRIMOINE INVESTISSEMENT CONSEILS

Société à responsabilité limitée . . . . .	22.500
NORME France	
Société à responsabilité limitée . . . . .	3.650
Monsieur Stéphane KEULEYAN . . . . .	45.000
Monsieur Sébastien CRUSSOL . . . . .	267.500
Monsieur Stéphane CALEGARI . . . . .	7.300
Monsieur Jordi COSTA . . . . .	12.500
Monsieur Emmanuel DUBOIS . . . . .	22.500
Monsieur Jérôme KUEHN . . . . .	200.750
Monsieur Emmanuel FOURNIER . . . . .	7.300
Madame Cécile BUREL . . . . .	57.500
Monsieur Bogdan KOWAL . . . . .	115.000
Monsieur Jean-Luc LENART . . . . .	7.300
Monsieur Nicolas HUBER . . . . .	3.650
Monsieur Gilles DE BIASI . . . . .	3.650
Total: . . . . .	<u>2.283.200</u>

Deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cents parts sociales

Luxembourg, le 18 février 2016.

*Pour Trade-Match.com S.à.r.L.*

Fiduciaire des PME

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2016068394/36.

(160031053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**TIMONE Multi-Asset - Single Manager, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 172.596.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au le 1<sup>er</sup> octobre 2015 que:

- L'assemblée prononce la liquidation de la société avec effet immédiat et nomme la société Portolani S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Société sous le numéro B168403, domiciliée au 48, rue de Bragance L-1225 Luxembourg comme liquidateur. Le liquidateur disposera des pouvoirs les plus larges autorisés par la loi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2016.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016068408/17.

(160030842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Turba S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.784.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2016*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2016: Que l'Administrateur Unique a décidé de remplacé le dépositaire en nomment:

Avocat Monsieur PHONG Daniel, 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange  
aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016068418/14.

(160030578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**United Caps CP, Société Anonyme,**

**(anc. Procap CP S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 mars 2014*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Annuelle décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2016.

*Changement de dénomination et changement d'adresse*

Il est pris acte que l'administrateur PROCAP HOLDING a changé sa dénomination sociale en UNITED CAPS HOLDING et que son siège social est désormais Zone Industrielle de Wiltz, L-9501 Wiltz.

Il est également pris acte du changement d'adresse de Monsieur Jean-Benoît HENCKES, Administrateur, qui est désormais au 2, Clos des Buis, B-6600 Bastogne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068419/17.

(160031160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Venn Co-Invest LP S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.706.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé et du gérant unique de la société avec effet au 27 juin 2014:

Venn Co-Invest GP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2016068429/15.

(160030626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Vidriera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.387.

Par résolutions prises en date du 8 février 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie D, avec effet immédiat;

2. Nomination de Stéphane Manguette, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie D, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016068430/15.

(160030631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Vorotan Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 185.052.

L'adresse de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., l'associé unique de la Société, est désormais la suivante: 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vorotan Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016068436/11.

(160030883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Versailles III, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.198.

*Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 22 juin 2015:*

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale du 2016:

*Réviseur d'entreprises agréée:*

- KPMG Luxembourg, une société coopérative ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 149.133, réviseur d'entreprises agréée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068439/17.

(160030487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Versailles III, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.198.

La société Versailles III S.C.A. communique que son Associé Gérant Commandité Versailles III Partners S.à r.l. depuis 29 mars 2011 a transféré son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068440/12.

(160030487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 176.558.

EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

- Mme Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067810/18.

(160031014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Bepe One Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 185.325.

*Rectificatif du dépôt L 140046060*

L'an deux mil quatorze, le trois mars

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

2) La société anonyme «BEINVEST S.A.» avec siège social à L-4621 Differdange, 10 place du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.402, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Maurizio BEI, demeurant professionnellement à L-4628 Differdange, 59 rue Metz-kimmert, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

3) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720, représentée par son gérant unique, Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, demeurant à L-4499 Limpach, 11 op Wisschen, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

4) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723, représentée par son gérant unique, Monsieur Marc PELLER, demeurant à L-8356 Garnich, 4 am Brill, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la promotion immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «Bepe One Promotions S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (126.- €) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.



A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévue par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187 . . . . .	25 parts
2) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720 . . . . .	25 parts
3) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723 . . . . .	25 parts
4) La société anonyme «BEINVEST S.A.» avec siège social à L-4621 Differdange, 10 place du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.402 . . . . .	25 parts
Total: . . . . .	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.- euros). A

l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude MULLER, indépendant, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean;

- Monsieur Maurizio BEI, indépendant, né le 10 juin 1963 à Differdange, demeurant professionnellement à L-4628 Differdange, 59 rue Metzimmert.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. MULLER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 mars 2014. Relation: EAC/2014. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067217/127.

(160030069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**AMP Capital Investors (IDF II JPY N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.559.

—  
EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

- Mme Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067808/18.

(160031012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Starling Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-3206 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 203.962.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le cinq février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Stéphane BAILLY, dirigeant de société, né à Metz (France), le 12 mars 1973, demeurant à F-57050 Metz, 11 rue du Sansonnet.

2) Car Avenue S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3206 ROESER, 10A rue de l'Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.477, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 septembre 2010, publié au mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 du 25 octobre 2010, représentée par Monsieur Stéphane BAILLY, dirigeant de société, né à Metz (France), le 12 mars 1973, demeurant à F-57050 Metz, 11 rue du Sansonnet.

ici représentés par M. Damien BARBOSA, en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en commandite par actions (la Société).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée indéterminée

**Art. 3.** La société a pour objet social la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter.

Elle pourra encore, dans le cadre de toutes ces activités, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Starling Capital SCA».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Roeser

La Société peut établir des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 6.** L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les autres associés (pour éviter tout doute, n'incluant pas l'associé commandité), s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 7.** La Société a un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 309 actions d'actionnaire commanditaire (ciaprès les Actions Ordinaires) et une part détenue par l'actionnaire commandité (l'Action Commandité). Toutes les actions émises sont dépourvues de valeur nominale.

L'Action de Commandité sera détenue par la société «Car Avenue S.à r.l.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.477.

**Art. 8.** Toutes les actions sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions sera maintenu au siège social de la Société, où il pourra être inspecté par quelconque actionnaire. Le registre contiendra une désignation précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'inscription de du nom de l'actionnaire dans le registre des actions établit la preuve de son droit de propriété sur l'action nominative.

Tous les certificats d'actions constatant ces inscriptions au registre, dans la mesure où ils existent, seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions un transfert d'actions sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant peut être librement cédée à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur pareille action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à pareille action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme propriétaire unique de l'action à l'égard de la Société.

### C. Gérance

**Art. 9.** La Société sera administrée par Monsieur Stéphane BAILLY, prénommée (le Gérant). Les autres actionnaires ne participeront pas ni n'interviendront autrement dans la gérance de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) suivant l'article 13 nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Pour éviter toute confusion, une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 10.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes nécessaires ou simplement utiles pour l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 12.** Le Gérant peut distribuer des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions et conditions prévues par la Loi sur les Sociétés ou quelconques disposition légale applicable.

### D. Surveillance

**Art. 13.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Dans le cadre de ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, en accord avec les présents statuts, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, et/ou réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une notification écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins quarante-huit (48) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir de convocation spéciale pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit par télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Le Conseil de Surveillance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **E. Décisions des actionnaires**

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est préalablement approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Elles sont aussi convoquées par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 mai 2017 à 10 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

#### **F. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

### G. Modifications des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation préalable du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, procéderont à la liquidation. Les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues dans la Société.

### Dispositions finales et loi applicable

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison du présent acte est évalué environ à mille trois cent cinquante Euros (1.350.-EUR).

#### *Souscription et Libération*

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux trois cents dix (310) Actions émises par la Société et les libérer comme suit:

Actions de Commandité:

- Car Avenue S.à r.l., prédésignée, souscrit à une (1) Action de Commandité, et la paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de cent EUR (100 Euros).

Actions de Commanditaires:

- Car Avenue S.à r.l., prédésignée, souscrit à trois cent huit (308) Actions de Commanditaires A, comme suit:

et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille huit cent EUR (30 800 euros).

- Monsieur Stéphane BAILLY, prédésigné, souscrit à une (1) Actions de Commanditaires B, comme suit:

et la paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de cent EUR (100 euros).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le quinze du mois de mai 2017 à 10 heures.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'Assemblée générale) et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Richard SIBOUR, né le 8 septembre 1972 à Metz (France), demeurant à F-57530 Ars Laquenexy, 13, rue du Four à Chaux,

- Monsieur Claude ZIMMER, employée privée, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

- Madame Isabella LENTINI, née le 2 avril 1977 à Liège (Belgique), demeurant à L-2353 Luxembourg, 24, rue des Prunelles,

2. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2016.

3. Le siège social de la Société est à L-3206 ROESER, 10A rue de l'Alzette - BP 4.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3069. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur* (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067608/232.

(160030314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**Kinailux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.929.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of the month of January;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

5. P5 CIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.072,

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

all of them here represented by Mrs Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorneys, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as state above, have required the officiating notary to draw up as follows:

I. The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Kinailux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.929 and incorporated pursuant to a deed of the officiating notary dated 11 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 July 2015, number 1762, page 84558. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the officiating notary on 7 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 October 2015, number 2768, page 132839.

II. Resolutions have to be passed in relation to the following agenda:

*Agenda*

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand sixty Euro and thirty-nine cents (EUR 210,060.39) so as to raise it from its amount of seven million eight hundred fifty-three thousand one hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,853,198.57) to eight million sixty-three thousand two hundred and fifty-eight Euro and ninety-six cents (EUR 8,063,258.96) by the issue of two million one hundred thousand six hundred and three (2,100,603) class A1 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A2 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A3 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A4 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A5 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A6 shares, two million one hundred

thousand six hundred and four (2,100,604) class A7 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A8 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A9 shares, and two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A10 shares, together with a share premium in a total amount of one million eight hundred and ninety thousand five hundred and forty-three Euro and thirty-two cents (EUR 1,890,543.32) paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase.
3. Amendment of the last paragraph of article 21 of the Articles of the Company.
4. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand sixty Euros and thirty-nine cents (EUR 210,060.39) so as to raise it from its amount of seven million eight hundred fifty-three thousand one hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,853,198.57) to eight million sixty-three thousand two hundred and fifty-eight Euro and eighty-six cents (EUR 8,063,258.86) by the issue of two million one hundred thousand six hundred and three (2,100,603) class A1 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A2 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A3 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A4 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A5 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A6 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A7 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A8 shares, two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A9 shares, and two million one hundred thousand six hundred and four (2,100,604) class A10 shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of one million eight hundred and ninety thousand five hundred and forty-three Euros and thirty-two cents (EUR 1,890,543.32) paid up through a contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The New Shares have been subscribed and paid up as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to three hundred and fifty-eight thousand eight hundred (358,800) class A1 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A2 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A3 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A4 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A5 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A6 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A7 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A8 shares, three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A9 shares, and three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one (358,801) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of three hundred and twenty-two thousand nine hundred and twenty Euros and seventy-six cents (EUR 322,920.76) through a contribution in cash.

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-seven (1,639,767) class A1 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A2 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A3 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A4 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A5 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A6 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A7 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A8 shares, one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A9 shares, and one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty-four (1,639,764) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of one million four hundred and seventy-five thousand seven hundred and eighty-seven Euros and eighty-two cents (EUR 1,475,787.82) through a contribution in cash.

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A1 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A2 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A3 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A4 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A5 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A6 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A7 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A8 shares, twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A9 shares, and twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of twenty-three thousand one hundred and fifty-three Euros and thirty-eight cents (EUR 23,153.38) through a contribution in cash.



4. Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A1 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A2 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A3 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A4 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A5 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A6 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A7 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A8 shares, sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A9 shares, and sixty-one thousand seven hundred and fourteen (61,714) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of fifty-five thousand five hundred and forty-two Euros and fifty-nine cents (EUR 55,542.59) through a contribution in cash.

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to three thousand seven hundred and sixty-eight (3,768) class A1 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A2 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A3 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A4 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A5 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A6 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A7 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A8 shares, three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A9 shares, and three thousand seven hundred and sixty-seven (3,767) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of three thousand three hundred and ninety Euro and thirty-six cents (EUR 3,390.36) through a contribution in cash.

6. Permira V I.A.S.L.P., aforementioned, declares to subscribe to ten thousand eight hundred and twenty-eight (10,828) class A1 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A2 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A3 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A4 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A5 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A6 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A7 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A8 shares, ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A9 shares, and ten thousand eight hundred and thirty-two (10,832) class A10 shares, and to fully pay them up together with a share premium of nine thousand seven hundred and forty-eight Euros and forty-one cents (EUR 9,748.41) through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to two million one hundred thousand six hundred and three Euros and seventy-one cents (EUR 2,100,603.71) is allocated as follows: two hundred and ten thousand sixty Euros and thirty-nine cents (EUR 210,060.39) to the share capital of the Company and one million eight hundred and ninety thousand five hundred and forty-three Euros and thirty-two cents (EUR 1,890,543.32) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of two million one hundred thousand six hundred and three Euros and seventy-one cents (EUR 2,100,603.71) is on the bank account of the Company.

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at eight million sixty-three thousand two hundred and fifty-eight Euros and ninety-six cents (EUR 8,063,258.96) divided into:

- eighty-three million one hundred and seven thousand five hundred and seventy-seven (83,107,577) class A1 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A2 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A3 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A4 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A5 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A6 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A7 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A8 shares,
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A9 shares, and
- eighty million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and ninety-one (80,357,591) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred to as the "A Shares", having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the law of August 10, 1915, as amended, and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor."

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the last paragraph of article 21 of the Articles which shall now read as follows:

"The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, through payment made in cash or in kind, in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. «P5 Sub L.P.1», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

2. «Permira V L.P.2» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

3. «P5 Co-Investment l.p.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

4. «Permira Investments Limited», agissant par son nommée Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

5. «P5 CIS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.072,

6. «Permira V I.A.S L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 6DJ St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

toutes ici représentées par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations données sous seing privé.

Les dites procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui sont également détenteurs de tous les droits de vote de Kinailux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège

social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.929 et constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 11 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 2015, numéro 1762, page 84558. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2015, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 octobre 2015, numéro 2768, page 132839.

II. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille soixante euros et trente-neuf centimes (210.060,39 EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-sept centimes (7.853.198,57 EUR) à huit millions soixante-trois mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-seize centimes (8.063.258,96 EUR) par l'émission de deux millions cent mille six cent trois (2.100.603) parts sociales de catégorie A1, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A2, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A3, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A4, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A5, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A6, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A7, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A8, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A9 et deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-trois euros et trente-deux centimes (1.890.543,32 EUR) libérées par un apport en numéraire.

Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter l'augmentation de capital.

3. Modification du dernier paragraphe de l'article 21 des Statuts de la Société.

4. Divers.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille soixante euros et trente-neuf centimes (210.060,39 EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-sept centimes (7.853.198,57 EUR) à huit millions soixante-trois mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-seize centimes (8.063.258,96 EUR) par l'émission de deux millions cent mille six cent trois (2.100.603) parts sociales de catégorie A1, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A2, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A3, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A4, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A5, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A6, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A7, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A8, deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A9 et deux millions cent mille six cent quatre (2.100.604) parts sociales de catégorie A10 (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-trois euros et trente-deux centimes (1.890.543,32 EUR) libérées par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération*

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. P5 Sub L.P.1, susmentionné, déclare souscrire à trois cent cinquante-huit mille huit cents (358.800) nouvelles parts sociales de catégorie A1, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A2, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A3, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A5, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A6, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A7, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A8, trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et trois cent cinquante-huit mille huit cent une (358.801) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de trois cent vingt-deux mille neuf cent vingt euros et soixante-seize centimes (322.920,76 EUR) par un apport en numéraire.

2. Permira V L.P.2, susmentionné, déclare souscrire à un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-sept (1.639.767) nouvelles parts sociales de catégorie A1, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A2, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A3, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A4, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A5, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre

(1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A6, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A7, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A8, un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et un million six cent trente-neuf mille sept cent soixante-quatre (1.639.764) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un million quatre cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-deux centimes (1.475.787,82 EUR) par un apport en numéraire.

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionné, déclare souscrire à vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A1, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A2, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A3, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A4, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A5, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A6, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A7, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A8, vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de vingt-trois mille cent cinquante-trois euros et trente-huit centimes (23.153,38 EUR) par un apport en numéraire.

4. Permira Investments Limited, susmentionné, déclare souscrire à soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A1, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A2, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A3, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A4, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A5, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A6, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A7, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A8, soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante et un mille sept cent quatorze (61.714) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de cinquante-cinq mille cinq cent quarante-deux euros et cinquante-neuf centimes (55.542,59 EUR) par un apport en numéraire.

5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à trois mille sept cent soixante-huit (3.768) nouvelles parts sociales de catégorie A1, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A2, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A3, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A4, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A5, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A6, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A7, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A8, trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et trois mille sept cent soixante-sept (3.767) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de trois mille trois cent quatre-vingt-dix euros et trente-six centimes (3.390,36 EUR) par un apport en numéraire.

6. Permira V I.A.S. L.P., susmentionnée, déclare souscrire à dix mille huit cent vingt-huit (10.828) nouvelles parts sociales de catégorie A1, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A2, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A3, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A4, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A5, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A6, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A7, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A8, dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et dix mille huit cent trente-deux (10.832) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de neuf mille sept cent quarante-huit euros et quarante et un centimes (9.748,41 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de deux millions cent mille six cent trois euros et soixante et onze centimes (2.100.603,71 EUR) est alloué comme suit: deux cent dix mille soixante euros et trente-neuf centimes (210.060,39 EUR) au capital social de la Société et un million huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-trois euros et trente-deux centimes (1.890.543,32 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que le montant de deux millions cent mille six cent trois euros et soixante et onze centimes (2.100.603,71 EUR) est sur le compte en banque de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit millions soixante-trois mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-seize centimes (8.063.258,96 EUR) représenté par:

- quatre-vingt-trois millions cent sept mille cinq cent soixante-dix-sept (83.107.577) parts sociales de catégorie A1;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A2;

- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A3;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A4;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A5;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A6;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A7;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A8;
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A9; et
- quatre-vingt millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze (80.357.591) parts sociales de catégorie A10;

toutes les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont référencées en tant que "Parts Sociales A", ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

La Société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s), sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et des Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est entendu qu'il peut ainsi être décidé, sans que cela soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le dernier paragraphe de l'article 21 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

"Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, par le biais de paiement effectué en numéraire ou en nature, conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables auprès de l'associé unique ou des associés, le cas échéant."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016063814/384.

(160025110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.916.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of the month of February.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 201.764,

represented by Me Vianney de Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) “Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l.” which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in whatever form, in Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. and to act as unlimited shareholder and manager of Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.. The Company may also hold participations in any companies located in Luxembourg or abroad.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers composed of at least one (1) manager of class A (the "Class A Manager") and one (1) manager of class B (the "Class B Manager"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or to the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager". Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by fax, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any Class A Manager together with any Class B Manager (including by way of representation).

**Art. 9. Liability of Managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect

any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 19 of the month of May at 10:30 of each year. If such a day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or decision of the board of managers.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment (in Euro)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. ....	12,500	12,500
Total . . . . .	12,500	EUR 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:  
- Mr John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New-Zealand, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de février,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et qui est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg au numéro B 201.764,

Représentée par Me Vianney de Bagneaux, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet d'acquérir et de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.. La Société peut aussi détenir des participations dans toute société localisée à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut fournir toute aide financière aux entreprises liées du groupe dont elle fait partie tels que, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties et de sûretés de quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter toutes sortes ou formes d'obligations, notes ou autres instruments de dettes similaires.

D'une manière générale la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières appropriées en vue de poursuivre ses objectifs.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance composé d'au moins une (1) classe de gérants A (la «de Gérant de Classe A») et une (1) classe de gérants B (la «Gérant de Classe B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être interprétée comme une référence à un Gérant de Classe A et/ou Gérant de Classe B, selon la situation et le cas échéant. Si la Société est gérée par un gérant unique, dans la mesure du possible, et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans aux présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces présents statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique». Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par fax, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et

toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A et tout Gérant de Classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par tout Gérant de Classe A et tout Gérant de Classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors des assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 19 du mois de mai à 10:30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés ou le conseil de gérance peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés ou par résolution du conseil de gérance.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom:

Souscripteur(s)	Nombre de parts sociales	Paiement (en euros)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. ....	12.500	12.500
Total .....	12.500	12.500 EUR

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur John Sutherland, né le 2 Décembre 1964 à Lower Hutt, New-Zealand, ayant pour adresse professionnelle le 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à/aux (la) personne(s) comparante(s), qui a/ont requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite/lesdites personne(s) comparante(s) a/ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: V. DE BAGNEAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016066510/399.

(160029217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

### **Social Gaming Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4444 Belvaux, 31, rue de l'électricité.

R.C.S. Luxembourg F 10.694.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausend sechszehn, den 3. Februar sind erschienen:

1. Jérôme DECKER, wohnhaft in (...)
2. Christophe LANG, wohnhaft in (...)
3. Stéphanie HOELTGEN, wohnhaft in (...)
4. Andy WINTRINGER, wohnhaft in (...)

#### **Titel 1. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Die Vereinigung führt den Namen SOCIAL GAMING LUXEMBURG.

**Art. 2.** Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-4444 Belvaux, rue de l'électricité, N° 31.

Der Sitz kann jederzeit in eine andere Ortschaft des Großherzogtums verlegt werden, dies mittels eines Beschlusses der Generalversammlung der Vereinigung.

**Art. 3.** Die Vereinigung bezweckt folgendes:

- Kennenlernen, Erklären und Spielen von Gesellschaftsspielen, Kartenspielen und Rollenspielen;
- Zurverfügungstellung der genannten Spiele;
- Bei keinem der angebotenen Spiele wird um reales Geld gespielt;
- Organisation von Spielevents in den aufgeführten Kategorien;
- Zusammentreffen verschiedener Altersgruppen.

**Art. 4.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

#### **Titel 2. Mitgliedschaft**

**Art. 5.** Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 sinken. Mitglied kann jeder werden der das Alter von 18 Jahren erreicht hat, der die Grundsätze der Vereinigung anerkennt, sowie ihre Richtlinien zur Mitgliedschaft.

Jugendlichen ab 12 Jahren wird die Mitgliedschaft unter der schriftlichen Zustimmung eines Elternteiles oder des gesetzlichen Vormundes gewährt.

Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet intern der Verwaltungsrat.

**Art. 6.** Die Mitgliedschaft endet durch folgende Ereignisse:

1. Ausschluss durch die Generalversammlung, wenn die Übereinstimmung mit Artikel 3 nicht mehr gegeben ist;
2. Freiwillige Kündigung;
3. Nichtbezahlen des Beitrags nach Aufforderung.
4. Bei Nichtbeachtung von Artikel 3 der vorstehenden Statuten und/oder Verstoß gegen das interne Reglement.

Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder können keinerlei Ansprüche auf die Rückzahlung ihrer Beiträge, auf das Vermögen oder das Besitztum der Vereinigung geltend machen.

Mitglieder, welche den Regeln und den Weisungen der Vereinigung zuwiderhandeln oder sich in ihrer Funktion nicht voll einsetzen, können von der Generalversammlung ausgeschlossen werden. Die Generalversammlung entscheidet mit

einer 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen über den endgültigen Ausschluss. Die Generalversammlung ist nicht zur Bekanntgabe der Gründe verpflichtet.

### **Titel 3. Der Verwaltungsrat**

**Art. 7.** Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet.

Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung, unter Ausschluss der Öffentlichkeit, mit absoluter Stimmenmehrheit, auf die Dauer von zwei Jahren gewählt.

Der Verwaltungsrat besteht aus Vier bis maximal sechs Vereinsmitgliedern, und zwar aus:

1. dem Präsidenten,
2. dem Vizepräsidenten,
3. dem Sekretär
4. dem Kassierer,
5. und bis zu zwei weiteren Verwaltungsratsmitgliedern.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vorzeitig aus oder ist ein Mitglied des Verwaltungsrates nicht in der Lage sein Amt bis zur nächsten Generalversammlung weiterzuführen oder sind sonst dringende Gründe vorhanden, ein weiteres Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, kann die Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss ein weiteres Vereinsmitglied zum Verwaltungsratsmitglied ernennen. Das Amt des so ermittelten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit dem Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung. Alle Austretenden sind wiederwählbar, sofern diese es wollen.

Dem Verwaltungsrat obliegt die Leitung des Vereins und ist bevollmächtigt offizielle Dokumente zu unterzeichnen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einladung des Präsidenten oder des Vizepräsidenten oder auf Antrag von mindestens drei Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Die Einberufung zur Sitzung hat unter Bekanntgabe der Tagesordnung mindestens vierzehn Tage vor dem Termin schriftlich zu erfolgen. Die Sitzung wird vom Präsidenten oder dem Vizepräsidenten geleitet. Jede ordnungsgemäß einberufene Verwaltungsratsversammlung ist beschlussfähig, ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienenen Mitglieder. Die Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden der Versammlung und einem von ihm ernannten Schriftführer zu unterzeichnen ist. Bei der Abstimmung entscheidet die Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmengleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt. Der Verwaltungsrat ist zuständig für alle administrativen und finanziellen Belange der Vereinigung.

### **Titel 4. Generalversammlung**

**Art. 9.** Die Generalversammlung ist das oberste Organ des Vereins. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich statt. Die ordentliche Generalversammlung wird vom Vorstand im zweiten Quartal nach Abschluss des Geschäftsjahres und mindestens drei Wochen vor dem Termin unter Bekanntgabe der Tagesordnung mit einfacher E-Mail und im Ausnahmefall durch einfachen Brief einberufen. Die Frist beginnt an dem Datum der Absendung des Einladungsschreibens folgenden Werktag. Die Tagesordnung setzt der Vorstand fest. Sie ist beschlussfähig durch absolute Mehrheit. Jedes anwesende Mitglied verfügt über eine Stimme. Der Verwaltungsrat kann jederzeit eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Ferner ist eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen, wenn 1/5 der Mitglieder die Einberufung schriftlich unter Angabe des Zweckes und der Gründe verlangt. Für die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung gelten die Vorschriften über die Einberufung der ordentlichen Generalversammlung.

**Art. 10.** Der Mitgliederversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

1. Entgegennahme und Genehmigung des Jahresberichts des Verwaltungsrates;
2. Befund über das Budget, die Kassenführung, Wahl des Kassenrevisors und Abstimmung über eine eventuelle Auflösung;
3. Entlastung des Verwaltungsrates;
4. Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder;
5. Die Entscheidung betreffend den Ausschluss von Mitgliedschaften;
6. Die Beschlussfassung über Änderungen der Statuten und die freiwillige Auflösung des Vereins;
7. Die Festlegung des Mitgliedbeitrags, welcher den Betrag von 50 Euro nicht überschreiten darf;
8. Die Beratung und die Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehenden Fragen.

Die Art der Beschlussfassung bestimmt der Verwaltungsrat.

Beschlüsse über Punkte außerhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, wenn 2/3 der anwesenden Mitglieder es so beschließen. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem Register festgehalten und allen Interessierten am Anschlagbrett ihres Sitzes bekannt gemacht. Anträge der Mitglieder zur Tagesordnung sind spätestens sieben Tage vor dem Versammlungstermin dem Verwaltungsrat schriftlich einzureichen.

Abänderungen der Statuten können nur durch die Generalversammlung erfolgen, wenn 2/3 der anwesenden Mitglieder es so beschließen. Änderungen müssen bei der Einberufung der Generalversammlung aufgeführt sein; ist dies nicht der

Fall kann eine außerordentliche Generalversammlung sich anschließen, bei der die Hälfte der Stimmen der anwesenden Mitglieder ausreicht.

Bei Wahlen ist gewählt, wer die meisten Stimmen erreicht. Bei Stimmengleichheit hat eine Stichwahl stattzufinden. Die Generalversammlung wird vom Präsident, vom Vizepräsident oder einem von der Generalversammlung gewählten Vorsitzenden geleitet.

#### **Titel 5. Internes Reglement**

**Art. 11.** Die Generalversammlung kann ein internes Reglement stimmen, welches Aspekte der Vereinigung regelt, die nicht in den Statuten inbegriffen sind.

**Art. 12.** Die Schaffung oder die Änderung eines Reglements werden den Mitgliedern der Vereinigung schriftlich von dem Verwaltungsrat mitgeteilt. Jedes Mitglied kann dem Verwaltungsrat seine Vorschläge zur Schaffung oder Änderung des Reglements mitteilen, über die in der Generalversammlung abgestimmt wird.

#### **Titel 6. Kassenführung**

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

**Art. 14.** Die Vereinigung hat über sämtliche Einnahmen und Ausgaben ordnungsgemäß Bücher zu führen und Jahresabschlüsse nach kaufmännischen Grundsätzen zu erstellen und vom Kassenrevisor zu prüfen.

#### **Titel 7. Auflösung**

**Art. 15.** Die Auflösung des Vereins kann erfolgen:

1. in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen;
2. wenn die Zahl der Mitglieder unter drei sinkt;
3. durch Beschluss der Generalversammlung. Im Fall einer Auflösung der Vereinigung wird das Vermögen in eine Vereinigung übergehen, die einen ähnlichen Zweck verfolgt.

#### **Titel 8. Schlussbestimmung**

**Art. 16.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gründungsmitglieder auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck vom 21. April 1928, und dessen Abänderungen. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Satzung unterschrieben.

Jérôme DECKER / Christophe LANG / Stéphanie HOELTGEN / Andy WINTRINGER  
Präsident / Sekretär / Kassiererin / Vize Präsident

Référence de publication: 2016062620/122.

(160023608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

#### **Property III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.497.

Les statuts coordonnés au 27 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066961/10.

(160029628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

#### **Peachtree General Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.695.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2204 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066971/9.

(160028979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.053.

*Extrait rectificatif L-160023091*

Il convient de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Et non

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068457/21.

(160030942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 176.617.

EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.
- Mme Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067809/18.

(160031015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Sarment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 168.375.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "Sarment S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 168.375, incorporated by deed of Maître Jean SEKLER, notary residing in Junglinster, the Grand Duchy of Luxembourg, on March 12<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1363 of June 1<sup>st</sup>, 2012 (the "Company").

The extraordinary general meeting is directed by Mr. Sinan SAR, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, acting as Chairman.



The Chairman appoints Mr Fabrice GEIMER, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as secretary.

The meeting elects Mrs. Spela KOROSEC-FOSTIER, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as scrutineer.

The bureau has been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that the agenda of this meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company "Sarment S.à r.l."
2. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The meeting unanimously resolved to transfer the registered office of "Sarment S.à r.l." from 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect as of January 18<sup>th</sup>, 2016, and to amend accordingly article 5 of the articles of association as follows:

„ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of managers.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-septième janvier.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Sarment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.375, constituée suivant acte de Maître Jean SEKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1363 du 1<sup>er</sup> juin 2012 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne Mr Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à L- 1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mme Spela KOROSEC-FOSTIER, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société "Sarment S.à r.l."
2. Divers.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société "Sarment S.à r.l." de 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2016, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil de gérance.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la séance est levée.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sar, F. Geimer, S. Korosec-Fostier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2016. Relation: EAC/2016/2966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016067593/96.

(160030238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

### **ForgenZ, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.034.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ForgenZ (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.034, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1178 du 9 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées par les comparants resteront annexées au présent acte.

II.- Il émane de la liste de présence, que les 310 (trois cent dix) actions de la Société ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Délibération sur la décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de mettre la Société en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Fixation des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur la société P2C INVESTISSEMENTS, société anonyme de droit français ayant son siège social à F-67000 Strasbourg, 12, rue de la Mésange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 403 112 709.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

(ii) le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(iii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iv) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, El Farhane, DELVAUX agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/150. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016067370/68.

(160029834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.778.

—  
In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of February,  
before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Eden 2 & Cie S.C.A. (the “Company”), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the “RCS”) under number B 137.778, incorporated on 9 April 2008 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1128 of 7 May 2008. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time on 26 January 2016 by deed of Me Cosita Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me François Felten, Maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, Maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The shareholders and the beneficiary certificates holders of the Company represented and the numbers of shares and beneficiary certificates held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies received from the shareholders and beneficiary certificates holders of the Company, will remain attached to the present minutes to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears that all the shares and beneficiary certificates in issue in the Company were represented and the shareholders and beneficiary certificates holders of the Company represented declared having had prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda below.

#### *Agenda*

1. Amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 9 February of each year and shall terminate on 8 February of the following year; approval that the current accounting year which has started on 1 January 2016 shall terminate on 8 February 2016; and consequential amendment of Article 30 of the articles of association of the Company (the “Articles”);

2. Decision on the liquidation of the Company:

(A) Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it;

(B) Appointment of Eden 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number 137.730, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company, pursuant to Article 32.2 of the Articles, determination of the powers of the liquidator and granting of the largest powers and especially those determined by Articles 144 and 145 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended); and

(C) Discharge the liquidator to make an inventory who can simply refer to the documents of the Company.

After due deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to amend the accounting year of the Company to start on 9 February of each year and to end on 8 February of the following year and that the current accounting year which has started on 1 January 2016 shall end on 8 February 2016.

As a result of the above, Article 30 of the Articles shall be amended to read as follows:

#### **“ Art. 30. Financial Year.**

30.1 The Company's financial year begins on the 9 February of each year and ends on 8 February of the next year.”

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

The Meeting resolved to appoint as liquidator Eden 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number 137.730, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to article 32.2 of the Articles, and to grant it the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

The liquidator is discharged by the Meeting to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by Luxembourg laws, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that it would consider appropriate.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de février,

par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Eden 2 & Cie S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 137.778, constituée le 9 avril 2008 par acte de Me Blanche Moutrier notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1128 du 7 mai 2008. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2016 par acte de Me Cosita Delvaux prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Me François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les associés et les détenteurs de parts bénéficiaires de la Société représentés ainsi que le nombre de parts sociales et parts bénéficiaires que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations reçues de la part des associés et détenteurs de parts bénéficiaires de la Société, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît que la totalité des parts sociales et parts bénéficiaires émises dans la Société étaient représentées et les associés et détenteurs de parts bénéficiaires de la Société représentés ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable à l'Assemblée, de sorte que celle-ci était valablement constituée et en mesure de statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 9 février de chaque année et se termine le 8 février de l'année suivante; approbation du fait que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1 janvier 2016, se terminera le 8 février 2016; et modification en conséquence de l'article 30 des statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Décision sur la liquidation de la Société:

(A) Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre; (B) Nomination de Eden 2 S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 137.730, dont le siège social se situe au 1, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société, conformément à l'Article 32.2 des Statuts, détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; et

(C) Décharge du liquidateur de dresser un inventaire et possibilité pour le liquidateur de simplement se référer aux documents de la Société.

Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence à compter du 9 février de chaque année et se termine le 8 février de l'année suivante et que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 se terminera le 8 février 2016.

En conséquence, l'article 30 des Statuts sera modifié comme ci-après:

**« Art. 30. Exercice social.**

«30.1 L'exercice social de la Société commence le 9 février de chaque année et se termine le 8 février de l'année suivante».

*Seconde résolution*

L'Assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation).

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Eden 2 S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et immatriculée auprès du RCS sous le numéro 137.730, dont le siège social se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 32.2 des Statuts, et de lui octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'Assemblée a décidé d'autoriser le liquidateur à l'avance à exécuter les actes et conclure les opérations énoncées à l'article 145 de ladite loi sans autorisation spéciale, si la loi requiert une telle autorisation.

Le liquidateur est dispensé par l'Assemblée de dresser un inventaire et peut simplement se référer aux documents de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques de contrats, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs à déterminer.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prescrites par la législation luxembourgeoise, à procéder au paiement de tout produit de liquidation intermédiaire qu'il considérerait opportun.

Les points portés à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Après lecture faite du présent document aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: F. FELTEN, A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016067333/158.

(160030330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**Quadrum Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.018.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Quadrum Equityco S.C.A, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.017; and

Quadrum GP S.à r.l., governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 191.942

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholders (the "Shareholders") of Quadrum Holdco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of Eighty thousand Euro (EUR 80,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.018 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on November 14, 2014 by and before Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 3832 on December 11<sup>th</sup> 2014.

Such appearing parties representing the whole corporate capital took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Shareholders decide to dissolve and put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders decide and resolve:

That Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies' Register under number B 141595, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Shareholders, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Shareholders or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Shareholders, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

#### *Third resolution*

The Shareholders decide to grant full and total discharge to the Company's managers for the accomplishment of their mandate until today.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quadrum Equityco S.C.A., une société en commandite simple constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 192.017, et

Quadrum GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 192.017.,

Ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les dites procurations signées "ne varietur" par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Quadrum Holdco S.C.A une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1- 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt mille euros (80,000 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.018 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 14 novembre 2015 par Maître Blanche MOUTRIER notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3832 du 11 décembre 2014.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé:

Que Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer aux Associés, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.



Que le Liquidateur a le pouvoir de demander aux Associés ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final aux Associés, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

### *Troisième résolution*

Les Associés de la Société décident d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31581. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067575/172.

(160030045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Quadrum Topco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.030.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Quadrum Finco S.à r.l., governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.028; and

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Quadrum Topco S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.030 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on November 14, 2014 by and before Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 3778 on December 9<sup>th</sup> 2014.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decide to dissolve and put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides and resolves:

That Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies' Register under number B 141595, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's directors for the accomplishment of their mandate until today.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quadrum Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 192.028.,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé (l'«Associé Unique») de Quadrum Topco S.A une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1- 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.028 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 14 novembre 2015 par Maître Blanche MOUTRIER notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3778 du 9 décembre 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé:

Que Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu' à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31579. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067576/166.

(160030047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

**Aircraft Solutions Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.676.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I.;

TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006085, and having its registered office at Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I.;

TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006052, and having its registered office at Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I.; and

NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of United States of America, registered with the Register of the Delaware Secretary of State under number 4858227, and having its registered office at 1209 Orange Street, USA - 19801 Wilmington, United States of America,

(each individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders").

represented by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holders, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Aircraft Solutions Lux III S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 131676 (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
3. Miscellaneous.

*First resolution:*

The Shareholders resolved to declare the voluntary liquidation of the Company in accordance with Section VIII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

*Second resolution:*

The Shareholders resolved to appoint ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the widest powers permitted by Law to settle the liabilities of the Company, and distribute assets of the Company to the Shareholders. The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholder.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholder, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator shall report can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may delegate specified tasks for a limited period to one or more representatives under its responsibility.

The Liquidator hereby authorizes Hervé Marsot, manager of the Company, individually, with full power of substitution to execute and deliver in the name and on behalf of the Liquidator from time to time any other document which may be considered necessary or useful in connection with the Liquidation including without limitation the Liquidation Report and any other document, statements, forms, or otherwise, solely and specifically in the context of the relevant documents and in the context of the operation described hereto.

Upon completion of the Liquidation of the Company, the Liquidator shall present to the Shareholder the actions taken by the Liquidator in a written report prepared in accordance with Article 151 of the Law (the "Liquidator Report"). In consideration of the composition of the assets and liabilities of the Company on the date of these resolutions, the Shareholder unanimously waive the requirement that the Liquidator Report be reviewed by a statutory auditor (commissaire).

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **[Traduction française du texte qui précède]**

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée, de droit Anguilla, ayant son siège social sis à Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I, enregistrée auprès du registre de commerce d'Anguilla sous le numéro 3005386;

TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée, de droit Anguilla, ayant son siège social sis à Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I, enregistrée auprès du registre de commerce d'Anguilla sous le numéro 3002694;

ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée, de droit Anguilla, ayant son siège social sis à Mitchell House, Al-The Valley, Anguilla B.W.I, enregistrée auprès du registre de commerce d'Anguilla sous le numéro 3005391; et

NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, une société à responsabilité limitée, de droit américain, ayant son siège social sis à 1209, Orange Street, Building Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle, Delaware, enregistrée auprès du registre de commerce de Delaware sous le numéro 4858227,

(ci-après dénommé individuellement comme un "Associé" ou ensemble comme les "Associés").

ici représentés par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée privé, résidant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu du procuration sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont des associés de Aircraft Solutions Lux III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131676 (la "Société").

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Liquidation de la Société;

2. Nomination de ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur; et

3. Divers.

*Première résolution:*

Les Associés ont décidé de déclarer la liquidation volontaire de la Société conformément à la Section VIII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi").

*Deuxième résolution:*

Les Associés ont décidé de nommer un des Associés, ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par la Loi pour régler les dettes de la Société, et distribuer les actifs de la Société aux Associés. Le Liquidateur est autorisé à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et d'actifs liquides suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur est autorisé à disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilégiés, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre droit qui pourrait grever les actifs de la Société.

Le Liquidateur peut déléguer pour un temps limité, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées qui font partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur autorise Hervé Marsot, gérant de la Société, à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution pour signer et remettre au nom et pour le compte du Liquidateur de temps à autre de tout document qui peut être considéré comme nécessaire ou utile dans le cadre de la Liquidation y compris, sans limitation, le Rapport de Liquidation et de tout autre document, déclarations, formulaires, ou autrement, des documents uniquement et spécifiquement pertinents dans le contexte et dans le cadre de l'opération décrite par le présent acte.

Lorsque les opérations de liquidation seront terminées, le Liquidateur présentera aux Associés les diligences accomplies par le Liquidateur dans un rapport écrit préparé conformément à l'Article 151 de la Loi (le "Rapport du Liquidateur"). En considération de la composition des actifs et passifs de la Société en date de ces résolutions, Les Associés décident de renoncer à ce que le Rapport du Liquidateur soit examiné par un commissaire.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

*Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31532. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063478/147.

(160024943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Pfizer Group Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066976/10.

(160028869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Pfizer Group Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066978/10.

(160028871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.575.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2177 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067209/9.

(160029682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Food Delivery Holding 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.952.

Monsieur Philipp LEDERER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Food Delivery Holding 18 S.à r.l.

Référence de publication: 2016068032/17.

(160030640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---